Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 34 (1946)

Heft: 708

Artikel: En marge du régime transitoire de l'Assurance-vieillesse et survivants

commencer, c'est le grand travail!

Autor: D.L.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-265810

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

25 MAI 1946 - GENEVE 28 MAI 1946

FONDATRICE DU JOURNAL

RÉDACTION Mme WIBLÉ-GAILLARD, 10. rue des Granges ADMINISTRATION ET ANNONCES M¹⁰ Renée BERGUER, 7, route de Chêne

Organe officiel

Des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

Des préngagent que leurs aute

ABONNEMENTS ANNONCES 11 cent, le mm. Largeur de la colonne : 70 mm.

SUISSE 1 an Fr. 6.—
, 6 mois , 3.50
ETRANGER . , 8.—
Le numéro . . , 0.25

Les abonnements partent de n'importe quelle date

Réductions p. annonces répétées

La société dépend des femmes. Tous les peuples aui ont le malheur de les enfermer sont misérables. VOLTAIRE.



Association Suisse Suffrage Féminin

Assemblée générale annuelle des Associations Suisses pour le Suffrage féminin, les 11 et 12 mai 1946

Ce fut Schaffhouse qui reçut cette année les déléguées à la 35me Assemblée générale. Malgré la situation excentrique de ce canton un nombre important de représentantes des diverses sections suisses y prirent part.

C'est dans la magnifique Salle du Grand Conseil que la séance fut ouverte par la présidente centrale, Mme Vischer-Alioth, qui commença par remercier les autorités de la ville de Schaffhouse et les suffragistes schaffhousoises pour la cordialité de leur accueil. Notons en passant que les « Schaffhauser Nachrichten » nous avaient consacré un article de bienvenue, de sympathie à notre cause et d'encouragement, sans omettre toutefois de mentionner que nous avions encore un dur chemin à parcourir avant d'atteindre aotre but!

chemin à parcourir avant d'atteindre notre but!

Notre présidente donne tout d'abord la parole à M. le Conseiller d'Etat Schoch qui avait bien voulu honorer la réunion de sa présence et qui, en termes fort aimables, nous adressa ses vœux et ceux des autorités pour le succès de cette réunion. La Présidente donne ensuite lecture de son rapport annuel. Elle signale les différentes actions en cours pour l'obtention du droit de vote féminin, tant sur le plan fédéral que dans les 15 cantons où des motions ou des initiatives sont pendantes. Une active propagande est menée dans tous ces cantons. Le Comité d'action pour le postulat Oprecht accomplit un grand travail sous forme de conférences, publications, distribution de brochures, organisation de cours pour conférencières en langue altions, distribution de brochures, organisation de cours pour conférencières en langue allemande et en langue française. A côté de l'action pour le suffrage féminin, l'association s'est occupée de différentes questions fédérales. Elle a appuyé par la distribution de tracts la votation pour l'article constitutionnel sur la protection de la famille; dans plusieurs requêtes elle a réclamé une représentation des femmes dans la commission d'experts pour l'assurance-vieillesse et émis des vœux au sujet du choix de femmes dans la commission d'experts pour l'assurance-maternité. maternité.

Avec 19 sociétés suisse intéressées à la question nous avons élaboré un plan pour le maintien du service militaire féminin comle maintien du service minitaire reminin com-plémentaire. Notre présidente fut invitée par le Département politique fédéral à prendre part aux séances de la Commission consulta-tive chargée d'examiner la question de l'en-trée de la Suisse dons l'O.N.U. Mª Vischer rappelle ensuite la mémoire de trois mem-bres disparus au cours de cet exercice: Mele Courd sette sécurée membres de Comitée et consideration. bres disparus au cours de cet exercice: au-Gourd, notre vénérée membre du Comité cen-tral, M¹º Stähli pendant de longues années présidente de la section de Thoune et sa rem-plaçante M¹º Bohren. Schaffhouse perdit en M³º Dr. Amsler une ancienne présidente de section et un fidèle défenseur des intérêts de se société.

ASSURANCE POUR LA VIEILLESSE

RENTES VIAGÈRES

GARANTIES PAR L'ÉTAT

RENSEIGNEMENTS MOLARD, 11

GENÈVE

Visitez le Stand du Suffrage féminin

parlez-en autour de vous

FOIRE DE GENÈVE - 1-16 juin

Après ce rapport, nous entendimes celui de M^{me} Leuch, trésorière centrale, lequel accuse un total de recettes de fr. 7.207.65 et de dépenses de fr. 5.81.80 avec un excédent actif de fr. 1.393.85. L'engagement pris à l'égard du Secrétariat féminin par les Associations pour une période de 3 ans arrive à échéance et nous devrons nous prononcer sur le financement d'une nouvelle période d'existence. Mlle Lecoultre, secrétaire de la sur le financement d'une nouvelle période d'existence. M^{ile} Lecoultre, secrétaire de la Section 3 de ce Secrétariat vient donner quelques renseignements au sujet du fonctionnement de ce qui semble être devenu ura
instrument indispensable à notre mouvement
féminin. Trois ans sont une période bien
courte pour porter un jugement définitir
mais on peut déjà cependant évaluer le travail accompli et il est recommandé aux sections de s'adresser à lui pour tous renseignements qu'on pourrait lui demander ou
lui fournir dans tous les domaines des activités féminines.

On procède ensuite à l'élection de deux

On procède ensuite à l'élection de deux membres au Comité central en remplacement de M^{III} Gourd décédée et de M^{III} Bœhlen de Berne démissionnaire. M^{III} Emar Kammacher, avocate à Genève, et M^{III} Dr. Alice Lüscher de Berne sont nommées à l'unanimité.

Avant de terminer cette copieuse séance administrative, la Présidente soumet à l'Assemblée qui les adopte deux résolutions qui seront adressées aux gouvernements cantonaux et au Conseil fédéral priant notammen ce dernier de présenter le plus rapidement possible un rapport sur le Suffrage féminin. On ne perd pas son temps aux Assemblées générales du Suffrage, aussi à 20 h. 30 nous nous retrouvions de nouveau en une assemblée publique dans la vaste et belle salle de l'Hôtel de Ville attenante à celle où nous avions siégé le matin.

Ce ne fut nas sans émotion que nous en-Avant de terminer cette copieuse séance

Ce ne fut pas sans émotion que nous entendimes tout d'abord M^{mc} Leuch adresser un vibrant hommage à la mémoire de M^{llc} Gourd, qui fut toujours présente à ces As-semblées qu'elle présida pendant 14 ans et qu'elle animait de son éloquence, de son énergie, de sa riche expérience.

M^{me} Autenrich-Gander parla ensuite de la collaboration de la femme dans l'Etat. Un extrait de cette belle et intéressante cause-rie sera donné ultérieurement.

21 h. 30, cette demi-journée bien remplie A 21 h. 30, cette dem-journée bien remplie était terminée, officiellement du moins, car elle se continua au restaurant Tiergarten autour d'un thé aimablement offert aux participantes par la Section de Schaffhouse.

par la Section de Schaffhouse.

Dimanche matin, à 10 h. 15, une deuxième séance publique donna l'occasion à Me Antoinette Quinche d'expliquer devant un auditoire nombreux le rôle que doivent ou que devraient jouer les partis politiques: guider, éclairer, éduquer politiquement les électeurs. Enfin M. Berlin, conseiller national, de Liestal, dans un brillant exposé, nous parla de la Suisse et des Nations Unies.

L'orateur, tout en souhaitant vivement l'en-

L'orateur, tout en souhaitant vivement l'en-L'orateur, tout en souhaitant vivement l'en-trée de notre pays dans cette organisation où il pense qu'il doit avoir sa place, estime ce-pendant que les grands principes de notre neutralité qui sont notre raison même d'exis-ter doivent être conservés et il ne doute pas que l'on arrive à trouver un modus vivendi qui satisfasse les deux parties. Une intéres-

sante discussion suivit à laquelle prirent part M^{III}e Stockmaier de Zurich, M^{III}e Waldvogel de Neuchâtel, et M^{III}e Lüscher, de Berne.

oe iveucnatet, et Mile Lüscher, de Berne. Il était près de 13 heures lorsque Mile Vis-cher, après avoir adressé quelques paroles de rémerciements aux orateurs et participants, dé-clara close la 35 me assemblée générale.

Il n'est de bon congrès sans banquet offi-Il n est de bon congres sans banquet offi-ciel, nous nous retrouvâmes donc au Res-taurant Tiergarten autour de tables fleuries, abondamment servies et où chacune avait sa place marquée par une carte à son nom et où pour répondre au désir de notre prési-dente on avait malicieusement mélangé les sections alternant Welsche et Siries au desse dente on avan manicieusement menange les sections, alternant Welsches et Suisses alémanniques. Des discours furent prononcés par la présidente de la Section de Schaffhouse puis par M. Bringolf, conseiller national.

Quelques groupes se formèrent soit pour une visite de la ville soit pour une excursion aux chutes du Rhin.

A 17 heures déjà l'on se retrouvait à la gare pour le départ. Nous primes congé de nos amies schaffhousoises à qui nous tenons nos annes scinarinousoises à qui nous tenons à exprimer nos félicitations et nos remer-ciements pour l'excellente organisation de cette Assemblée réussie en tous points, ainsi que pour la cordialité et l'amabilité avec lesquelles elles nous accueillirent.

En marge du régime transitoire de l'Assurance – vieillesse et survivants. Commencer, c'est le grand travail!

Un Conseiller d'Etat de Genève, répondant à une interpellation sur la mise en applica-tion de la loi concernant les rentes-vieillesse et survivants, a déclaré à juste titre: «L'aide tran-sitoire est une énorme machine lente à se mou-

Quelqu'un a dit: «Commencer, c'est un grand travail!» Patience, on arrive au but et, si ces débuts sont quelque peu difficiles, cette première expérience portera ses fruits, c'est peut-être un peu cruel pour ceux qui ont 65 ans aujourd'hui mais, en tout et pour tout, il faut un début; a-t-on déjà vu des réformes sociales fonctionner parfaitement bien dès leur application? C'est passer de la théorie à la pratique et personne ne peut savoir, avant d'en faire Pexpérience, les difficultés qui pourront surgir: combien de cas particuliers... combien d'exceptions... combien de situations imprévisibles! L'élaboration d'une assurance-vieillesse et sur-Quelou'un a dit: « Commencer, c'est un grand

ceptions... combien de situations imprevisibles?

L'élaboration d'une assurance-vieillesse et survivants a été longue et difficile, a nécessité de nombreux essais, de nombreux tâtonnements, le but est presque atteint ; il s'agit non pas de perdre patience, mais au contraire d'être très attentif, de ne laisser passer aucune imperfection afin de pouvoir intervenir immédiatement.

tion ain de pouvoir intervenir intinediatement. En comparant le régime transitoire au ré-gime permanent on constate tout d'abord deux différences de base, Premièrement le ré-gime transitoire ne sera qu'un privilège des per-sonnes de nationalité suisse ; en effet, les étran-gers sont exclus, alors que le régime permanent accorde une rente de vieillesse « aux personnes domiciliées en Suisse, sans distinction de sexe ou de nationalité ». C'est compréhensible, puisque la génération transitoire n'aura versé aucune cotisation; notre pays plutôt pauvre, qui n'a,

comme ressource principale, que le travail de son peuple, ne peut se permettre de faire des cadeaux. En ce qui concerne le régime permanent c'est différent : « qui paie, reçoit ». Deuxième-ment, le système du droit inconditionnel sera parfaitement respecté: tout revenu aura droit à la rente, sans égard à la fortune tandis que le système du régime transitoire se base sur des revenus et fortunes « maxima » pour, l'établissement des rentes : au-dessus d'un certain revenu ou d'une certaine fortune on n'a pas d'irrit à la rente si la revenu effectif est inférieur. 'droit à la rente; si le revenu effectif est inférieur à la limite prévue, on déduit le revenu effectif du revenu maximum et c'est ainsi que l'on calcule le montant de la rente.

En ce qui concerne les ayants droit à la rente, le régime transitoire applique la rente simple et la rente pour couple dans le même sens qu'il a été prévu pour le régime perma-nent; quant aux rentes des veuves, le régime transitoire ne prévoit pas de rente pour les veu-ves qui n'ont pas 50 ans et qui ne doivent pas subvenir à l'entretien d'enfants. Il est à espérer que la clause suivante qui semblait particulière-ment favorable dans le rapport de la Commission fédérale d'experts (régime permanent) soit res-pectée dans le projet de loi définitif, clause ainsi formulée :

« La veuve qui, à la mort du conjoint, n'a pas encore accompli sa 50me année et qui n'a pas d'enfants ayant droit à la rente d'orphelin, est mise au bénéfice de la rente de veuve penest mise au bénéfice de la rente de veuve pendant quatre ans, pour autant qu'elle devienne veuve après l'accomplissement de sa 40me année et avant l'accomplissement de sa 50me année. Elle a droit à la dite rente pendant trois ans, à la condition qu'elle devienne veuve après l'accomplissement de la 40me année. Elle possède le même droit pendant deux ans, pour autant qu'elle devienne veuve avant l'accomplissement de la 30me année.»

La rente d'orphelins a par contre subi, dans le régime transitoire, une amélioration du fait ue regime transitorie, une amelioration du fait que les orphelins bénéficieront de la rente non seulement jusqu'à 18 ans, mais jusqu'à 20 ans, au cas où ils seraient encore en apprentissage ou continueraient leurs études. Cette façon de voir sera probablement adoptée définitivement pour le régime permanent.

Pour les enfants de parents divorcés ou les enfants illégitimes, le régime transitoire a prévu clairement dans quels cas les rentes d'orphelins seraient simples ou doubles, dans quels cas elle seraient attribuées. Espérons que le projet de loi définitif n'oubliera pas la situation des fem-mes divorcées, question sur laquelle nous nous proposons de revenir d'ici peu.

Nous voulions, par ces quelques lignes, attirer l'attention sur quelques points compara-tifs. L'assurance-vieillesse est lancée, elle subira sans doute encore bien des modifications, mais il fallait commencer, c'était là le grand travail et il faut nous féliciter que les autorités de 1946 aient réalisé une œuvre que le pays at-tendait depuis si longtemps.

D. L.

L'Ecole d'Infirmières du Bon Secours GENÈVE

forme : des infirmières professionnelles, des puéricultrices,

des infirmières d'hygiène maternelle et infantile.

Programmes et renseignements:
Direction: 15, avenue Dumas

LA LIGNIÈRE Gland (Vaud) (tél. 9.80.61)

Etablissement médical, diététique et physiothé-rapique. Traite depuis 35 ans avec succès les affections du tube digestif (spécialement l'ulcère de l'estomac et du duodénum), du foie, du cœur et des reins.

Médecin-chef : Dr. H. Müller.

Cures de repos